



# La rue de la Baraque



## Pour en savoir plus,

Voici un exemple de 1750 :

*« Du dit jour 10 septembre représente que la communauté avait anciennement une rue au quartier de la Barraque qui allait sortir au chemin de St Roq (Saint Roch) étant située la dite rue contre la maison de François Roustagnene et celle de François lombard. L'on ne sait pourquoi les hoirs du dit Pierre lombard ont bouché la dite rue et y ont bâti une maison contre l'intérêt de la commodité des habitants ce quoi que aucun habitant ne puisse prévenir contre l'intérêt public (?) en rétablissant cette rue on pourrait prendre des arrangements avec le pockesseur requérant le conseil de délibérer et qu'il y a un torrent qui vient du côté du Théron (Thélon) qui inonde et détruit lors des pluies le chemin qui tire à St Roch étant pendant les dites pluies impraticable même l'eau pluviale qui dévale du chemin de la valette rend le dit chemin trop boueux requérons le conseil de délibérer sur le ? et l'arrangement du dit torrent.*

adeliberé de prendre pour l'emplACEMENT duquel il sera  
aussi des autres foy de la maison de Bové des Lombardes auquel  
s'abonter le pionier et dessoumis de la hautes bouches  
pour faire un passage suffisant aux usages pour former  
une placeable continuer jusqu'au Chemin de fer  
autres possédants biens aux quartiers, seront remboursés du sol  
à ouverture d'atterrissement lequel remboursement  
sera pris sur les Envois concernant que le bonnes armois des fermes  
de leur position en faveur de la Société pour dommager à l'interior  
à l'affranchissement de la Société pour la perfection de leur  
fame ne bonnes pas suffisantes pour la perfection de leur  
autres ouvrages proposés et qu'il sera pourvu de autre  
version de la bonnes et auquel le Chemin de fer soit pas gêné  
L'autre lequel plusieurs seront détournés dans un fossé  
qui sera fait superieurement aux Chemins, à qui dégagera  
les eaux pluviales dans le vallois qu'il condamnera tout  
qui en entre la propriété de la Messagoty, et faire la chose  
pris tout le terrains pour l'emplACEMENT duquel il sera  
à faire faire un pont de ferme de la Chambre, lequel sera dans les terrains  
sous per ~~auquel~~ par experts concernant lequel jugeront toutes  
mises au ruisseau d'arrachage pour n'en faire autre

*Le conseil a délibéré de prendre tout l'emplacement nécessaire et tel quel aussi et autre fois de la maison des hoirs du dit lombard et laisser subsister le plancher s'il se trouve de la hauteur convenable pour laisser un passage suffisant aux voitures et y former une rue et la continuer jusqu'au chemin et à la rue de St Roch aligné à la Ste ? pour aller à toute fin le dit lombard et autres possédants biens au dit quartier seront remboursés du sol et occupation du terrain concerné lequel remboursement sera pris sur les cinq cents livres que la communauté a ?..... Pour la perfection de la dite rue et autres ouvrages ci-après et s'il y verse ... Des autres derrière de la communauté et afin que les chemins ne soient pas gâtés à l'avenir les eaux pluviales seront détournées dans un fossé qui sera fait supérieurement au dit chemin et qui dégorgera les dites eaux pluviales dans le vallon qui les conduit au torrent qui est entre la propriété de la demoiselle Bazolles et Fedon et sera pris tout le terrain pour l'emplacement du tout nécessaire et faire un pontet sur le dit chemin et seront tous les terrains occupés payés par experts convenus..... »*

10. De plus il fut nommé au conseil que le jugeat nécessaire  
pour assurer la paix, des juges et des procureurs qui devaient  
évaluer toutes les terres de l'empereur et faire établir leur état (les  
chanoines) pour qu'il fût connu dans l'empire. Celle de France, lorsqu'il  
fut évaluée par quelques personnes, le jugea trop peu et le rebâtit  
en fonction de ce qu'il avait fait faire en autre endroit.  
L'autre partie le fit de même et figura qu'il n'avait pas  
évalué la partie de l'empereur tout à fait pour plusieurs raisons :  
la noblesse, telle que on la connaît, possède des biens immobiliers  
qui sont évalués différemment en fonction de leur état et de leur importance  
dans le pays, mais également le conseil de l'empereur qui figure  
en tant que membre de cette noblesse qui possède des biens  
tous les deux ayant la même valeur mais pas la même  
qualité immobilière, comme dans plusieurs cas que l'empereur l'a déclaré  
tellement que son état est différent de l'état de l'empereur ou du baron  
ou autre, cependant lorsque l'on prend en compte la diversité et  
l'origine de ces biens, l'on peut dire que la diversité et la diversité  
et la diversité de ces biens.